Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20261020-2026_86-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-86 du 20.10.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame MICHALAK Rachel, Madame Clarisse CHEVRAY, Madame Christine ROBERT, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Monsieur Gilbert LE LAMER et Madame Sylvie DELPLANQUE.

Absences excusées : Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD (Pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ), Monsieur Joël GAUTIER (Pouvoir donné à Rachel MICHALAK), Monsieur Aurélien AUDIC et Monsieur Steven PEURON.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-15, L 2121-21, qui précise qu'en début de séance du Conseil municipal, un secrétaire de séance doit être nommé parmi les conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Sylvie DELPLANQUE secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20261020-2026_86-DE

À Locmalo, le 20 octobre 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Sylvie DELPLANQUE **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 21 octobre 2026
Transmis en Préfecture le 21 octobre 2026